

COMMUNE DE LAVANS LES DOLE

BULLETIN MUNICIPAL N°3 - 2018



Votre mairie : 4a rue St Didier

TEL : 03.84.81.23.69

mairie.lavanslesdole@orange.fr

Site internet : www.lavanslesdole.com

PERMANENCES SECRETARIAT DE MAIRIE

Mercredi de 16h00 à 18h30

Jeudi de 10h00 à 12h00

LE MOT DU MAIRE



Tout le monde a repris le chemin du travail et de l'école après des mois de juillet août et septembre exceptionnellement chauds et secs.

Vingt-sept enfants sont scolarisés au groupe scolaire de Romange. Les rythmes scolaires ont changé, il n'y a plus d'école le mercredi. Dans l'ensemble la rentrée s'est bien passée. C'est également le cas pour les collégiens et lycéens.

Je tiens à souhaiter à tous nos nouveaux bacheliers de juin une belle réussite dans la poursuite de leurs études.

Suite à une visite de l'ensemble des carrefours du village sur la RD37 avec les services du Département, il a été mis en place une uniformisation des régimes de priorités et mise en conformité de la signalisation verticale. Il n'y a pas de solution idéale. Il faut souhaiter que chacun respecte la limitation de vitesse dans la traversée pour la sécurité de tous.

L'association « les Amis de la Vallée de l'Arne » est en sommeil, je souhaite vivement qu'elle puisse retrouver des volontaires pour continuer à animer le village dans l'intérêt de tous.

L'activité « Gym-Bien être » animée par Isabelle Vuillet le lundi soir, victime de son succès, ne peut plus avoir lieu dans notre salle communale, celle-ci étant trop petite vu le nombre de participants (plus d'une vingtaine). Elle a lieu dorénavant à la salle des fêtes de Romange.

Nous accueillons toujours l'activité « peinture » le mercredi après-midi. Une douzaine de personnes se retrouvent pour divers ateliers (peinture, broderie ...).



Samedi midi 8 décembre, le conseil municipal partagera avec les Anciens le repas traditionnel dans la salle polyvalente. Ceux qui ne pourront être présents recevront un colis préparé par la commission action sociale.

Je souhaite à tous de bien terminer l'année 2018.

Micheline Henry

La Municipalité vous rappelle à titre d'information que chaque compte-rendu de réunion de Conseil est affiché sur le panneau à l'entrée de la Mairie et sur le site internet de la commune (www.lavanslesdole.com) Nous vous précisons également que par souci de protection de l'environnement, nous essayons de limiter les éditions papier...

➤ Commémoration du 11 novembre :

Cette année nous commémorons le centenaire de la fin de la guerre 14/18. Il y aura plusieurs cérémonies dans notre secteur, plus particulièrement aux forges de Fraisans le 11 novembre à 11h30.

Pour cette raison, notre village recevra les anciens combattants le **SAMEDI 10 NOVEMBRE à 10H30** devant le monument aux morts. La cérémonie habituelle se poursuivra dans le parc du château devant la mairie pour la plantation de l'arbre aux valeurs, suivi du vin d'honneur offert par la commune.

Nous vous attendons nombreux !

➤ Beaujolais :

Chaque année l'association du village « Les Amis de la Vallée de l'Arne » organisait la dégustation du Beaujolais Nouveau. Cette année, faute de membres souhaitant rejoindre le bureau, l'association s'est mise en sommeil le temps de lancer de nouveau un appel aux personnes souhaitant s'investir pour animer le village. En soutien à l'association du Village, le conseil municipal a décidé de prendre en charge, **à titre exceptionnel**, la dégustation du Beaujolais nouveau 2018 qui aura donc lieu :



Vendredi 16 novembre à la salle communale à partir de 19H00.

➤ Distribution des cartes "avantages jeunes" :

La cérémonie de remise des cartes "avantages jeunes", offertes par la commune, a eu lieu le samedi 8 septembre à 11h00. Nous remercions les jeunes et les parents qui ont répondu à notre invitation et avec qui nous avons pu échanger autour du verre de l'amitié. Nous regrettons cependant le manque de jeunes présents.

Malheureusement, comme presque chaque année, certains adolescents commandent leur carte et ne viennent pas la récupérer. Il va de soi que le bénéficiaire de chaque carte qui reste en mairie ne pourra pas en recevoir l'année suivante...

➤ Recensement des jeunes de 16 ans :

Le recensement est une obligation légale et doit être effectué dans les trois mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Vous devez vous rendre à la mairie muni de votre carte d'identité et de votre livret de famille, nous vous remettrons alors une attestation de recensement.

➤ Inscription sur la liste électorale :

Avis aux nouveaux habitants du village (ou aux retardataires) vous avez jusqu'au 31 décembre dernier délai pour vous inscrire sur la liste électorale.

Vous pouvez télécharger un formulaire d'inscription en ligne sur servicepublic.fr - ou venir en demander en mairie - et vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

➤ Travaux voirie :

Comme vous avez pu le constater, suite à la visite des services du département et à leurs conseils, les priorités à droite dans le village ont été supprimées au profit de stop et de cédez le passage en fonction de la visibilité de chaque rue.

De nouveaux panneaux ont fleuri dans les rues, nous attirons particulièrement votre attention sur la nécessité de ne pas dépasser les 30 km/h. dans le village pour la sécurité de tous. Pour ces travaux d'un montant de 3523.49 € H.T, la commune a bénéficié d'une subvention de 30% au titre des amendes de police.



➤ Incivilités récurrentes :

Nous constatons encore et toujours des dépôts sauvages dans le village, comme ci-dessous des bâtons de ski dans la benne à déchets verts...

Nous insistons sur le fait que notre employé communal doit prendre sur ses heures de travail pour emmener en déchetterie les dépôts de quelques personnes malveillantes... et que cela engendre des frais à la commune.



➤ Acte de vandalisme :

Le banc situé Route d'Auxange a été vandalisé... Nous regrettons que l'auteur de cette dégradation ne se soit pas manifesté en mairie. Des traces de pneus sont visibles au pied du banc. Nous avons dû l'enlever pour ne pas risquer de se le faire dérober.

Nous avons alors décidé de le repeindre et de l'installer sous l'Arbre aux Valeurs qui sera planté le 10 novembre prochain, dans le Parc du Château.



➤ La traversée du Grand Dole :

La traversée du Grand Dole a eu lieu les 15 et 16 septembre 2018, l'association « Les Amis de la Vallée de l'Arne » étant en sommeil n'a pas assuré le ravitaillement place du Présot comme les années précédentes.

L'association organisatrice de cette manifestation en avait été informée et a elle-même assuré ce ravitaillement. Nous regrettons que la commune n'en ait pas été avertie afin de relayer l'information aux habitants du village.

➤ Les Conseillers Municipaux au travail !

Suite au changement de chauffage dans le bâtiment de la salle communale, une cuve à fioul a été enterrée dans la cour, nous avons sécurisé l'emplacement de la cuve par des barrières et déposé des petits graviers sur le sol. Au printemps, les barrières pourront recevoir des jardinières de fleurs.



Le vieux chéneau du préau, dans la cour, était en mauvais état... il a été remplacé !

Au lotissement, rue Sous les Vignes, un regard endommagé a également été réparé, en effet celui-ci était descellé.



Félicitations aux ouvriers, Stéphane WEBER, Michel DUVERNOIS, Bernard VUILLEMENOT et Julien RECCO, qui ont profité des belles journées automnales pour réaliser tous ces travaux.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVANS LES DOLE
Séance du 31 mai 2018 à 18 heures

Présents: M HENRY, C BELFATMI, C LABAT, J RECCO, C ARDIOT, M DUVERNOIS, A OUDOT, B VUILLEMENOT, S WEBER, L WOLF

Absent excusé :

Président de séance : M HENRY

Secrétaire de séance : C BELFATMI

CESSION LICENCE IV

Pour rappel, la commune a validé le 25 juillet 2016, l'achat de la licence IV attachée à l'Etablissement « Le Panoramique » pour la revendre à toute personne ayant le projet touristique ou commercial de s'établir sur Lavans les Dole. Malheureusement, le projet d'ouvrir un établissement n'ayant pas abouti, cette licence, non exploitée sera perdue au 29 juillet 2018.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE à l'unanimité, DECIDE d'approuver la cession de la licence à l'hôtel restaurant Parenthèse, 39570 CHILLE au prix de 3 000.00 €. Il donne en outre son accord pour le transfert de la licence sur la commune de CHILLE.

PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du pacte fiscal et financier de la Communauté d'agglomération développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise de la gouvernance locale de la dépense publique.

Après en avoir DELIBERE à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, les orientations et modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

REPARTITION FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - FPIC

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité, il est proposé de faire supporter la contribution globale 2018 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE à l'unanimité, VALIDE la proposition de dérogation à la répartition de droit commun pour le FPIC qui sera prélevé sur l'exercice 2018.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2018 :

- Amicale des Anciens Combattants d'Orchamps : 50.00 €
- Serre vivante : 50.00 €
- ADMR : 200.00 €

APPROBATION DEVIS

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la plus-value de travaux « accessibilité extérieure bâtiment EPR ancienne école » de : L'Entreprise **GUIBELIN**, 39700 MALANGE, pour un montant HT de **2 373.05 €**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVANS LES DOLE
Séance du 18 septembre 2018 à 18 heures

Présents: M HENRY, C BELFATMI, C LABAT, J RECCO, C ARDIOT, B VUILLEMENOT, S WEBER, L WOLF, M DUVERNOIS (arrivée à 18 h 30)

Absent excusé : A OUDOT (pouvoir S WEBER)

Président de séance : M HENRY

Secrétaire de séance : C BELFATMI

LECTURE DECISION DU MAIRE

Madame le Maire donne lecture de la Décision N° 2018.04 portant sur l'achat de panneau de signalisation de la salle communale pour un montant HT de 222.19 € aux signaux Girod.

INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté 2018.05 portant retrait de délégation de fonctions et de signature de la Conseillère déléguée (pour des raisons d'indisponibilité dues à un changement professionnel ainsi que des soucis de santé familiaux).

Le Conseil Municipal DECIDE de valider le nouveau tableau des indemnités de fonction (concerne seulement le retrait d'indemnité de la Conseillère déléguée, les indemnités allouées aux Elus restent identiques)

MODIFICATION REPRESENTANT COMMISSION AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET DELEGUE DU SIVOS DU VAL DES ANGES

Le Conseil Municipal PROPOSE les conseillers suivants pour remplacer Madame Carole ARBONNEAU :

- Représentant 4^{ème} commission de travail « politiques sociales et culturelles » de l'Agglomération du Grand Dole : Mme Christine BELFATMI

- Délégué titulaire du SIVOS du Val des Angès : M. Julien RECCO

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Suite à des dommages électriques survenus sur l'ordinateur lors d'un orage, le Conseil Municipal accepte le remboursement de la compagnie d'assurance pour un montant de 184.08 €.

COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE : PARTICIPATION ARBRE AUX VALEURS

Le Conseil Municipal DECIDE de s'engager au côté d'autres communes jurassiennes, à participer à la commémoration finale du centenaire de la première guerre mondiale. Pendant la cérémonie patriotique, « l'arbre aux valeurs » sera planté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une réflexion sur le nom de la salle polyvalente est engagée ; propositions : salle des écoliers, salle De Marenches, ancienne école.
- PLUi : des propriétaires de la commune sont mécontents suite au retrait de certaines parcelles qui ne seront plus en zone constructible ou en zone d'aménagement d'ensemble. Le Conseil Municipal DECIDE de faire un courrier au Président de l'Agglomération du Grand Dole pour demander que soient repris les terrains du PLU actuel.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVANS LES DOLE Séance du 19 octobre 2018 à 18 heures

Présents: M HENRY, C BELFATMI, C LABAT, J RECCO, C ARDIOT, M DUVERNOIS, A OUDOT, B VUILLEMENOT, S WEBER.

Absent excusé : L.WOLF (pouvoir M.HENRY)

Président de séance : M HENRY

Secrétaire de séance : C BELFATMI

PLUi DE L'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE : AVIS ET REMARQUES SUR LE REGLEMENT, ZONAGE ET OAP DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande de prendre en compte les remarques suivantes :

- A) Suppression de 4 parcelles du potentiel foncier.
- B) Ajout de 2 parcelles présentes dans le PLU actuel.

OAP rue du Four Banal : Conservation de la partie d'une parcelle classée actuellement dans le PLU

Le Conseil Municipal DEMANDE le zonage des Tillières, Montjeux, Moulin Rouge.

REGLEMENT PLUi

Le Conseil Municipal ne formule pas de demande particulière.